

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-153 du 30 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – V. CERF (CROISILLES) – M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. Ph. DERUY (AYETTE) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Ph. GORGUET (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – G. CUVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – B. BRONNIART (BERTINCOURT) – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. CODEVELLE (BERTINCOURT) – P. COLLE (BUCQUOY) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) - P. VISENTIN (CHERISY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – H. COPIN (GOMIECOURT) – J.-L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – J.-F. DERCOURT (MARTINPUICH) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – D. BEDU (RUYAULCOURT) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ.

**Objet : Piscine Communautaire – Oxygène du Seuil de l'Artois
Adoption du Plan d'Organisation, de Surveillance et de Secours**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de mettre en place un plan d'organisation, de surveillance et de secours encadrant les différentes activités développées à la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président précise que ce document intègre les contraintes de fonctionnement de l'équipement en tenant compte des différents publics accueillis et des différentes activités proposées et pratiquées. Ces différents temps génèrent des variations de l'équipe de maîtres nageurs en charge de la surveillance de l'équipement.

Monsieur le Président donne lecture du projet de plan d'organisation, de surveillance et de secours élaboré en partenariat avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le plan d'organisation, de surveillance et de secours de la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois,
- de procéder à l'affichage de ce document dans l'enceinte de l'équipement,
- d'adresser une ampliation de la présente à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- d'annexer le plan d'organisation, de surveillance et de secours à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 30 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 30 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 30 Septembre 2014 et transmission
en Préfecture le 30 Septembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

